

COMMENT FINANCER VOS TRAVAUX ?



Aides financières
Appui administratif
Conseils techniques

Vous êtes **PROPRIÉTAIRE**
et souhaitez réaliser des **TRAVAUX**
dans votre logement ?

LA VILLE DE MONTBARD peut
vous **ACCOMPAGNER**
GRATUITEMENT dans votre projet.

LA VILLE DE MONTBARD VOUS ACCOMPAGNE

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Conditions d'octroi

- ne pas dépasser les plafonds de ressources définis par l'Anah,
- réaliser des travaux de rénovation, d'adaptation au handicap ou à la vieillesse et/ou des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 25%,
- s'engager à occuper le logement pendant 6 années.

Soutien financier

- selon la typologie des ménages et des travaux,
- Anah : 35 à 50% du montant des travaux HT (plafonné à 20 000€),
- État : 10% du montant des travaux HT (dans la limite de 1 600€ ou 2 000€ de subventions) pour des travaux d'économies d'énergie,
- Montbard : 500€ d'aide forfaitaire,
- Conseil Départemental de Côte-d'Or : 250€ pour les propriétaires très modestes réalisant un gain énergétique conséquent,
- subventions cumulables avec le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE), les aides des caisses de retraite et l'éco-prêt à taux zéro.

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Conditions d'octroi

- logement nécessitant des travaux de rénovation et/ou des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 35%,
- s'engager à pratiquer des loyers encadrés pendant 9 années (2 possibilités : plafonds de loyer et de ressources des locataires),
- étiquette « D » minimum exigée après travaux.

Soutien financier

- Anah : de 25 à 35% du montant HT des travaux éligibles (plafonnées à 750 ou 1000€/m² selon l'état de dégradation du logement),
- Conseil Départemental de Côte-d'Or : 5% du montant HT des travaux éligibles (plafonnées à 750 ou 1000€/m² selon l'état de dégradation du logement),
- primes cumulables : énergétique (1500€), de Gestion Locative Adaptée (1000€), de réservation locative (2000€),
- subventions et primes cumulables avec l'abattement fiscal sur les revenus locatifs (60%) et l'éco-prêt taux zéro.

Plus d'infos :
SOLIHA Côte-d'Or - 03 80 60 83 15 - contact.montbard@solihha.fr - www.solihha.fr
www.montbard.fr